

© Contrat d'objectifs

AXE 1
INTÉGRER
LA GIGAMÉTROPOLE
NORD-EUROPEÉENNE

1.1
S'identifier
par un Parc Machine
postindustriel
et un Parc Naturel

1.2
Intégrer les
exigences spatiales
de l'économie
du 21^e siècle

1.3
Passer du Territoire
au Terroir

1.4
Irradier le territoire
par les mobilités

AXE 2
RENFORCER LA QUALITÉ
DE VIE ET LA RÉSILIENCE
DU TERRITOIRE

2.1
Renforcer le réseau
des centres vivants

2.2
Implanter les
équipements et services
de manière stratégique

2.3
Viser l'autonomie
énergétique du territoire
et le Zéro Carbone

2.4
Exploiter les
opportunités d'emplois
dans l'économie du
21^e siècle

Le Projet de Territoire traduit une vision commune de l'évolution spatiale de Charleroi Métropole. Il a pour vocation d'orienter les projets en cours ou à venir, de susciter la coopération et les synergies au sein du territoire, d'aider à définir les priorités, de faire naître de grands projets à l'échelle du bassin de vie et de garantir un développement cohérent et équilibré entre toutes les communes.

Il prend vie au travers des projets et actions concrètes portés par les pouvoirs publics, mais plus globalement par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le contrat d'objectifs **opérationnalise** les stratégies issues de la vision coconstruite du territoire. Il les traduit en **objectifs de développement** et en **objectifs opérationnels** qui se déclineront en projets concrets. Il facilite la lecture des orientations prises et leur communication vers les différents acteurs, aidant à faire **converger leurs actions vers un horizon commun**.

Le contrat d'objectifs doit servir de ligne directrice et d'inspiration pour l'élaboration des projets de développement territorial, qu'ils soient locaux ou régionaux. Il servira également d'outil de dialogue et de concertation, à différents niveaux : entre les 30 communes, les acteurs privés et publics et les pouvoirs publics.

Sans avoir de valeur légale ou contraignante, le contrat d'objectifs aidera à impulser et à orienter le développement de projets qui contribueront à consolider Charleroi Métropole en tant que territoire d'excellence, offrant une grande qualité de vie à sa population.

1.1

S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc Naturel

S'appuyer sur le passé industriel pour la métamorphose du territoire

- Maintenir et sauvegarder le patrimoine industriel d'intérêt
- Valoriser et exploiter les friches et espaces industriels du territoire
- Mettre en scène les vestiges industriels emblématiques

Développer l'accessibilité des espaces naturels issus du passé industriel

- Préserver et renforcer les espaces naturels et les écosystèmes
- Renforcer et développer les maillages vert et bleu
- Valoriser la trame bleue et renforcer l'accès et la mise en valeur des voies d'eau
- Étendre progressivement le(s) territoire(s) reconnu(s) comme Parc Naturel
- Intégrer les objectifs wallons de limitation de l'artificialisation du sol

Promouvoir Charleroi Métropole en capitalisant sur le concept de « Parc »

- Poursuivre le *branding* territorial visant à renforcer et valoriser l'identité de Charleroi Métropole
- Valoriser le patrimoine et les réseaux de villes et villages comme espaces visitables intégrés
- Utiliser les maillages vert et bleu comme support du développement touristique et naturel
- Développer l'écotourisme : lieux d'accueil, parcours et activités

1.2

**Intégrer les exigences spatiales
de l'économie du 21^e siècle**

Offrir des Parcs d'activités économiques en réseau, performants, requalifiés et exemplaires

- Promouvoir des sites économes en ressources et intégrés dans leur environnement et le maillage des mobilités
- Concevoir des espaces d'activité modulaires et flexibles
- Inscrire les entreprises dans une logique d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale
- Encourager les logiques de spécialisation des PAE et leur fonctionnement en réseau
- Intensifier les connexions et coopérations avec les zones d'attractivité du Nord

Favoriser la mixité des fonctions

- Réinvestir les centres urbains par les activités économiques compatibles
- Développer des espaces de coworking et de soutien à l'entrepreneuriat dans les pôles ruraux

Réserver des espaces conçus pour les activités aux besoins spécifiques

- Renforcer et intégrer les espaces participant au fonctionnement urbain [énergie, matières premières, réseaux, déchets...]
- Renforcer la spécialisation et l'intégration paysagère des sites d'accueil de l'activité économique non compatible avec l'habitat

1.3

Passer du Territoire au Terroir

Renforcer et développer la filière agroalimentaire

- Soutenir la production et la distribution des produits locaux en développant les circuits courts, à destination des citoyens, des entreprises et des collectivités
- Structurer la logistique et les activités de transformation des produits agricoles
- Développer des projets de recherche et d'innovation sur l'ensemble des filières
- Développer la formation et l'emploi local
- Favoriser la création d'activités en structurant une offre d'accompagnement et de financement spécifique au secteur ainsi que des infrastructures partagées
- Favoriser l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité
- Assurer la coordination des projets sur l'ensemble du territoire via la mise en place d'organes de gouvernance
- Sensibiliser et favoriser les relations entre les producteurs et les consommateurs via la mise en place de canaux de communication et d'évènements

Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles

- Encourager la diversification agricole et l'agriculture urbaine
- Renforcer l'accompagnement et le financement des agriculteurs afin de développer les filières bio et les pratiques agricoles plus raisonnées
- Préserver et valoriser prioritairement les parcelles fertiles, y compris en zone urbaine
- Mettre à profit les avancées liées au *smart farming*
- Développer l'agroforesterie et les autres pratiques agricoles raisonnées
- Exploiter et gérer les forêts de manière responsable et durable

Conforter l'image de Charleroi Métropole comme Terroir

- Enrichir le paysage et la biodiversité par l'activité agricole et forestière
- Renforcer la qualité et l'image de marque des produits issus du territoire/terroir
- Valoriser des « villes de bouche », portes d'entrée du territoire

1.4

Irradier le territoire par les mobilités

Développer et organiser la multimodalité avec la vision FAST

- Renforcer l'offre de transports publics au sein de corridors multimodaux
- Améliorer l'accessibilité durable des gares et des points stratégiques du territoire
- Privilégier les abords des nœuds multimodaux pour les nouveaux développements (logements, équipements et emplois)
- Optimiser les systèmes de mobilité dans un territoire intelligent et innovant
- Optimiser la hiérarchisation du réseau routier
- Favoriser le transfert modal du transport de marchandises
- Connecter le territoire à la France et désenclaver le sud du territoire

Déployer des réseaux cyclables et piétons fonctionnels et de loisirs

- Développer les infrastructures cyclables rapides à vocation fonctionnelle
- Valoriser les itinéraires à vocation récréative qui s'appuient sur l'infrastructure paysagère
- Mettre en place des infrastructures de stationnement vélo sécurisé et des services associés (réparation, location de vélos...) comme faisant partie intégrante du réseau
- Prolonger les réseaux pour modes actifs à travers la zone rurale
- Aménager les espaces publics et des centralités apaisées pour favoriser les modes actifs

Offrir des transports publics performants et adaptés

- Organiser une mobilité urbaine performante en transports en commun
- Adapter et optimiser les services de mobilité aux spécificités du territoire rural
- Renforcer les connexions transversales pour les réseaux de villages au sein des plateaux

2.1

Renforcer le réseau des centres vivants

Répondre aux besoins en logements en renforçant les centralités

- Privilégier le développement de nouveaux logements dans les centralités bien équipées et au sein des corridors multimodaux
- Encourager la rénovation du bâti existant dans les centres
- Dans les zones rurales, privilégier l'intensification des noyaux villageois
- Renforcer l'offre de petites unités résidentielles et de logements socialement abordables
- Intégrer les nouveaux modes « d'habiter » [colocation, habitat groupé, logements kangourou, etc.]

Renforcer l'attractivité des centres et noyaux villageois

- Aménager des espaces publics qualitatifs et conviviaux
- Valoriser les qualités patrimoniales des espaces bâtis et non bâtis
- Développer et optimiser les espaces verts et les espaces récréatifs dans les zones résidentielles
- Améliorer la qualité environnementale et développer les trames verte et bleue au sein des zones urbaines
- Valoriser l'identité des centralités

Empêcher la fragmentation de l'espace ouvert

- Limiter l'urbanisation en dehors des centralités et des corridors de mobilité
- Stimuler de nouveaux modèles d'habitat [léger, autosuffisant, collectif, productif...] en zone rurale

2.2

Implanter les équipements et services de manière stratégique

Hiérarchiser le niveau d'offre de services et d'équipements selon les centralités

- Veiller à une cohérence de l'offre de services et d'équipements en lien avec la hiérarchisation des centres urbanisés et des noyaux villageois et leur accessibilité multimodale
- Développer des équipements et des services mutualisés entre communes
- Renforcer la mise en réseau des noyaux secondaires disposant d'offres complémentaires
- Soutenir l'offre en infrastructures du quotidien dans les petites polarités
- Cadrer et rationaliser les développements commerciaux hors des centralités
- Développer des nœuds d'intensité (services spécifiques, coworking, etc.) au sein des couloirs de mobilité

Renforcer l'accès au numérique et soutenir les initiatives digitales

- Offrir une connectivité de qualité sur l'ensemble du territoire
- Optimiser de la gestion et la mutualisation des équipements et des infrastructures grâce à la technologie
- Privilégier les initiatives numériques locales

Répondre aux besoins spécifiques de Charleroi Métropole

- Déployer une stratégie touristique et culturelle partagée à l'échelle de la Métropole
- Renforcer le maillage des équipements et services relatifs aux seniors
- Développer des infrastructures d'accueil de la petite enfance, en particulier au sein des plateaux urbain et hesbignon
- Rencontrer les besoins en infrastructures de soins au sein des plateaux de la Fagne et des Ardennes

2.3

Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone

Réduire les besoins en énergie et agir sur le bâti

- Privilégier un aménagement du territoire qui favorise la mixité des fonctions et réduit les besoins en énergie et en déplacements
- Soutenir la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches d'optimisation énergétique
- Développer l'écologie industrielle territoriale et l'économie circulaire
- Favoriser, accompagner et soutenir les initiatives de tous les acteurs du territoire en faveur du climat

Accélérer la transition vers une production énergétique renouvelable et locale

- Mettre en œuvre un Plan Climat Charleroi Métropole
- Encourager les communes à se doter d'un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)
- Élaborer une stratégie de production énergétique renouvelable et locale à l'échelle de Charleroi Métropole

Mutualiser et optimiser les échanges d'énergie

- Mettre en place des Communautés d'Énergie Renouvelable
- Optimiser la gestion énergétique et environnementale au sein d'un territoire intelligent

2.4

Exploiter les opportunités d'emplois dans l'économie du 21^e siècle

Mettre en exergue le parcours de formation dans le Projet de Territoire

- Renforcer l'accès à l'infrastructure d'éducation et aux universités et hautes écoles
- Renforcer les liens entre les opérateurs et développer l'offre de formation
- Développer le concept d'« école ouverte » au sein des quartiers

Développer les opportunités en lien avec l'économie du soin aux personnes et au paysage

- Renforcer et développer les métiers liés au soin du paysage
- Revaloriser et développer les métiers liés au soin et à l'aide à la personne
- Mettre en place des « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »

Travailler en écosystèmes sectoriels

- Poursuivre la dynamique enclenchée par le plan CATCH
- Renforcer les relations avec les quatre écosystèmes pour favoriser la création d'emplois dans ces domaines prédéfinis